

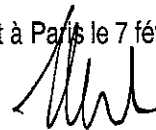
## LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE,

- Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu** la décision DEC162401DR01 du 25 octobre 2016 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;
- Vu** la décision DEC162500DR01 du 25 octobre 2016 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;
- Vu** la décision DEC162613DR01 du 25 novembre 2016 modifiant la décision DEC162500DR01 fixant le calendrier de l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;
- Vu** la décision DEC162785DR01 du 14 décembre 2016 fixant la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Paris-Villejuif ;
- Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 7 février 2017 portant récapitulatif des votes et décompte des suffrages attribués à chaque organisation candidate ;

### **PROCLAME L'ATTRIBUTION DES SIEGES AU COMITE REGIONAL D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS-VILLEJUIF :**

SNTRS-CGT	2 sièges
SNCS-FSU	1 siège
SUD Recherche EPST	1 siège
SGEN-CFDT Recherche EPST	2 sièges
SNPTES	1 siège

Fait à Paris le 7 février 2017



Jean-François MERLE